





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-163**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188782-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA
REQUALIFICATION DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRECHEURS, VERDUN, DES RUES
ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS
ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BOUDON Jacques

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRECHEURS, VERDUN, DES RUES ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS
ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération 2015-37 du 09 février 2015, vous avez approuvé le programme général des travaux, adopté la fiche opérationnelle individuelle et autorisé l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification des places de la Madeleine, des Prêcheurs, Verdun, des rues adjacentes au palais Monclar et de la rue Thiers.

Par délibération 2016-27 du 1^{er} février 2016, vous avez approuvé la fiche opérationnelle individuelle actualisée.

Le programme général de l'opération porte sur la requalification de 1,7 Ha d'espaces publics, dans le respect du PSMV et en particulier de l'orientation d'aménagement relative spécifique à cet espace.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est fixée à 9 597 600 H.T. hors honoraires de maîtrise d'œuvre. Cette estimation comprend la partie relative aux réseaux d'assainissement et de pluvial et les frais d'archéologie préventive, ainsi que les dépenses des travaux décrits dans le programme et relative aux aménagements de voirie dont le projet sélectionné sera la réponse.

La part affectée aux aménagements de surface, mise en lumière, mobilier... et raccordements au réseau pluvial est ainsi au maximum de 8 417 600 € H.T. Il s'agit là de la part effective des travaux objet du marché de maîtrise d'œuvre.

Conformément à la Loi MOP (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée), il sera confié une mission-témoin et des missions complémentaires comprenant :

Pour la tranche ferme :

- Esquisse
- Etudes d'avant projet
- Etudes de projet
- Assistance pour la passation des marchés de travaux
- Visa des plans EXE
- Fournitures de 2 perspectives minimum en images de synthèse, à chaque étape des phases ESQ et AVP
- Préparation, réalisation des supports et participation pour 4 réunions publiques de présentation du projet correspondant aux phases ESQ, AVP, PRO et VISA

Pour la tranche conditionnelle :

- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

La conduite d'opération est assurée par la Direction Générale Ajointe Infrastructures de la Ville d'Aix-en-Provence

Une consultation passée selon la procédure d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse (ESQ), procédure définie aux articles 38, 70 et 74 du Code des Marchés Publics, a été lancée en avril 2015.

La procédure s'est déroulée en deux phases :

- 1ère phase : Appel public à candidatures et sélection de trois candidats minimum et cinq candidats maximum.
- 2ème phase : Choix d'un projet.

Le jury d'analyse des candidatures, réuni en séance le mercredi 4 novembre 2015, a procédé à l'examen des 30 candidatures complètes et conformes.

Après délibération du jury, les 5 premières équipes classées en tête suivantes ont été admises à concourir (arrêté N°A 2015.1511 – Désignation des candidats admis à concourir) :

- AGENCE FORTIER
- FRADIN WECK
- KERN ET ASSOCIES
- ATELIER GARCIA DIAZ
- GAUTIER + CONQUET

Lors de la seconde phase, il a été demandé à ces 5 candidats de remettre un projet sous forme d'esquisse.

Les prestations remises ont été analysées et classées par le jury d'analyse des projets, réuni en séance le vendredi 18 mars 2016.

Au terme du classement du jury, le Représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de négocier avec le lauréat arrivé en tête du classement (arrêté N°2016.400 – Désignation du lauréat admis à la négociation) : ATELIER GARCIA DIAZ.

La négociation a porté sur des questions permettant de préciser la nature de l'ouvrage (les dimensions du parvis Verdun et la gestion des emmarchements, la position et le marquage des

voies circulables, l'adaptation du revêtement des espaces arrières du Palais, les plantations rue Peyresc, la teinte du calepinage, l'éclairage en encastrés de sol), les prestations (image de synthèse perspective avec les étals de marchés, le film de simulation 3D), les réunions publiques, le phasage et l'organisation des travaux et enfin, sur le montant des honoraires (tranche ferme seule et tranche ferme + tranche conditionnelle).

Dans le cadre des négociations, M. Garcia-Diaz a apporté des réponses satisfaisantes sur tous les points évoqués.

Il accepte de réduire son forfait de rémunération, qui est calculé sur la base d'une enveloppe financière provisoire affectée aux travaux de 8 417 600 € HT et arrêté à la somme provisoire de :

- 584 181,44 € HT (taux 6,94%) pour la tranche ferme ;
- 888 898,12 € HT (taux 10,56%) toutes tranches confondues ;
- 28 019,25 € HT pour les missions complémentaires.

Le forfait de rémunération sera rendu définitif par avenant dès lors qu'à l'issue de la phase Etudes Avant projet sera rendue l'estimation définitive du coût des travaux.

A l'issue de l'analyse de la réponse faite par le candidat, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Garcia-Diaz / Eupalinos / Agence Guillermin / Sotrec Ingénierie / Transmobilités, représenté par son mandataire, Garcia-Diaz.

Le coût global d'opération reste conforme à la délibération du conseil municipal du 1^{er} février 2016, à savoir 15 219 000 € T.T.C.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- ATTRIBUER le marché négocié de maîtrise d'œuvre, suite au concours restreint dans les conditions définies ci-dessus, lequel concerne la requalification des places Madeleine Verdun Prêcheurs et des rues adjacentes au Palais Monclar et de la rue Thiers, au groupement Garcia-Diaz / Eupalinos / Agence Guillermin / Sotrec Ingénierie / Transmobilités, représenté par son mandataire, Garcia-Diaz,

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre, ainsi que tous documents s'y rapportant, portant sur la maîtrise d'œuvre pour la requalification des places Madeleine Verdun Prêcheurs et des rues adjacentes au Palais Monclar et de la rue Thiers, au groupement Garcia-Diaz / Eupalinos / Agence Guillermin / Sotrec Ingénierie / Transmobilités, représenté par son mandataire, Garcia-Diaz et pour les montants ci-dessus indiqués,

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'ensemble des marchés de travaux et de fournitures afférents à cette opération.

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à solliciter auprès des différents partenaires (Métropole, Conseil Départemental, Région PACA ...), les cofinancements liés à cette opération.

- DIRE que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2016-163 - MARCHE DE SERVICES - MISSION DE MAITRISE DOEUVRE POUR LA
REQUALIFICATION DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRECHEURS, VERDUN, DES
RUES ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE THIERS
ATTRIBUTION DU MARCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/05/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)